

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle de perception

---

**AVIS PUBLIC** est donné à l'effet que le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2023 est maintenant complété et déposé au bureau de la directrice générale de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, situé au 489, chemin Saint-Louis.

Que la Municipalité a procédé à l'expédition des comptes de taxes dans un délai imparti :

- le 1<sup>er</sup> versement des taxes foncières est payable dans les trente (30) jours suivant l'expédition d'une demande paiement, soit le 17 mars 2023;
- le 2<sup>e</sup> versement des taxes foncières est payable le 1<sup>er</sup> juin 2023;
- le 3<sup>e</sup> versement des taxes foncières est payable le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas effectué à la date prévue. Les intérêts sont alors calculés sur le montant total du compte et non uniquement sur le montant du premier versement.

Que le compte peut être payé directement à l'hôtel de ville de la Municipalité, par la poste, auprès d'une institution financière participante, par AccèsD ou la plateforme ACCEO transphere.

**DONNÉ** à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 16 février 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Dion, direction générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 16 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 février 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière